

#JESUISENSEIGNANT

FLASH INFO N°33

OCTOBRE 2020



Chères Valdevesloises, chers Valdeveslois,

Depuis presque 7 mois, toutes les manifestations qui nous permettaient de nous rencontrer, d'échanger, de prendre le verre de l'amitié ensemble, ont été supprimées à cause de la pandémie. Je le regrette.

De la même manière, les associations sont limitées dans leurs activités.

Ce virus n'a, hélas, pas disparu, et l'on parle aujourd'hui d'une seconde vague. Les événements à venir devront en tenir compte ; c'est pourquoi la cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918, sera réduite à la participation du Conseil municipal et du Corps des Sapeurs-Pompiers de Val-de-Vesle, lors du dépôt de gerbe en l'honneur des morts pour la France. Gardons cependant en mémoire le sacrifice de ces héros.

Il est probable que nous ne pourrons pas davantage organiser la traditionnelle cérémonie des vœux et le repas des Aîné(e)s.

Malgré ces circonstances, le Conseil municipal continue de travailler pour le bien-être de chacun(e). Notre souhait demeure de vous informer en permanence (Illiwap est un précieux auxiliaire).

Je suis à votre disposition, n'hésitez pas à me contacter et surtout vaccinez-vous contre la grippe !

Bien à vous,
Serge HIET



Procès-Verbal (PV) du Conseil municipal du mardi 06 octobre 2020

- **La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h00** ; sont présents tous les membres en exercice sauf M^{me} Micheline BELLOUIN, excusée, qui donne procuration à M^{me} Isabelle PERRIN;
- M^{me} Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance ;
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.
- M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Avant de commencer le Conseil municipal, M. Serge HIET rappelle que le contexte particulier a empêché le nouveau Conseil municipal de s'installer convenablement en organisant des réunions de commissions régulières.

Un tour de table est fait pour recueillir les sentiments de chacun.

M. le Maire souligne que 2020 sera une année particulière avec très peu d'investissement financier. La mise en place des commissions est aujourd'hui faite et il faut, dès à présent, les faire vivre du mieux possible. Il rappelle certains objectifs de ce mandat et fait un point sur ce qui est en cours de réalisation ou difficile à mettre en place pour le moment :

- Réussir la mise en place des commissions qui sera la garantie de production d'idées et de réalisations → **en cours**
- Développer le bénévolat → **difficile dans le contexte sanitaire actuel**
- Aider les associations locales → **difficile dans le contexte sanitaire actuel**
- Informer le plus largement possible → **c'est fait : avec le Flash Info, le panneau numérique et l'application ILLIWAP**
- Pérenniser le Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes → **difficile pour le moment du fait du contexte sanitaire actuel**
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement pour ne pas avoir à augmenter les impôts locaux → **c'est fait**
- Construire la cantine-garderie et deux classes supplémentaires à l'école → **6 mois de retard mais le concours d'architecte est en cours**
- Terminer l'agrandissement du village avec la phase 3 du Bois Branscourt → **une réunion du comité de pilotage a déjà eu lieu avec ESPÉLIA : pas de retard pour le moment**
- Restaurer et consolider l'église de Courmelois → **le collectif d'architectes « Studiolada » (de Nancy) y travaille**
- Réaliser la sécurisation routière du village à l'aide du projet proposé par l'Observatoire de la Sécurité Routière (département) et les entrées de village → **la commission Travaux doit se réunir prochainement pour les entrées de village (direction Prunay et vers Agri51)**
- Participer au PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) → **certainement dans les 3 ou 4 ans à venir**
- Toiture de l'église de WEZ → **en cours avec 80 % de subventions**
- Abribus et réaménagement de l'espace à côté de l'église de Wez → **en cours**
- Parc de la Mairie → **rénovation et aménagement à voir dans les années à venir**
- Salle annexe de la Mairie → **bientôt terminée**
- Cheminements « piétons » → **c'est un des points que la commission Environnement et Patrimoine historique verra prochainement**
- Voiries/enfouissement/éclairage public → **en cours rue du général de Gaulle (fin prévue début novembre)**
- Reprises de concession dans les cimetières → **en cours**

Ordre du jour :

1) Comptes rendus des commissions :

M^{me} Karine HUART fait un résumé succinct de la séance de la commission Action Sociale dont elle est la présidente :

Commission « Action Sociale » Mardi 08 septembre 2020 à 18h30

Membres présents : Nathalie BALICKI, Micheline BELLOUIN, Séverine GIGNON, Cathy HACHET, Serge HIET, Karine HUART, Viviane JACQUEMART, Eden LEICHTENAUER, Brigitte MAILLET-LENS, Isabelle PERRIN, Nicole PIVIDORI et Stéphane VANLOMMEL.

Mise en place de la commission :

Ses compétences sont la mise en place d'actions spécifiques concernant l'aide et le soutien aux personnes en difficulté, la gestion des actions en faveur des aînés, la réflexion et la mise en œuvre d'actions pour la jeunesse et la petite enfance.

1. Présentation de chaque membre de la commission et explication du déroulement de la commission

2. Collaboration entre les services du département et la mairie

La mairie participe à hauteur de 50 % pour la présence verte.

L'assistante sociale peut être vue sur rendez-vous à la mairie.

La commune adhère au CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique).

3. Liste des personnes de plus de 70 ans présentes sur la commune

Nous allons établir une liste de personnes vivant seules (de plus de 70 ans) avec une personne à contacter en cas d'urgence. Un questionnaire va être distribué aux personnes concernées afin de le remettre en mairie. Ces informations seront recueillies, transmises et utilisées dans des conditions garantissant leur confidentialité.

4. Fréquence des réunions de la commission

La commission décide se réunir tous les 2 mois.

5. Programme des prochaines réunions

Présentation des missions de l'assistante sociale.

Présentation de l'association ADMR.

Etc.

La réunion s'achève à 19h30

M^{me} Isabelle PERRIN fait un résumé succinct de la séance de la commission Environnement et Patrimoine historique dont elle est la présidente :

Commission « Environnement et Patrimoine historique » Mardi 22 septembre 2020 à 19h30

Membres présents : Micheline BELLOUIN, Franck FROGER, Isabelle PERRIN, Yves RAMOS, Antoine RENAUD, Jérémy RICHY, Nathalie MORIN-ROUSSEL et Stéphane VANLOMMEL.

Membre excusé : Brigitte MAILLET-LENS

M^{me} Isabelle PERRIN distribue à chaque membre de la commission une clé USB avec tous les dossiers de la commune (plans, photos, cartes) pour avoir toutes les informations nécessaires.

1. Marché rural du samedi 10 octobre

M^{me} Isabelle PERRIN rappelle que le marché rural devrait se tenir (sous réserve des actualités dues à l'évolution de la pandémie de COVID) le samedi 10 octobre prochain de 8h à 13h sur la place René Viellard. Elle est actuellement en train de contacter les différents exposants. Le Tri-Truck ainsi que le Food-Truck seront présents.

Il y aura une nouveauté cette année, la présence de la Mission Locale (sous un chapiteau avec possibilité de boire un café ou un thé) pour aider les jeunes à accéder à l'autonomie par l'emploi. M^{me} Nathalie MORIN-ROUSSEL trouve cette initiative intéressante, cependant il sera important de communiquer sur leur présence car les jeunes ne viennent pas souvent sur le marché rural.

La commission décide de fermer, à l'aide de barrières, les 2 premières travées du parking (proches de la boulangerie) et de laisser la dernière travée accessible aux voitures. Il ne semble pas nécessaire de matérialiser un sens de circulation car les travées sont assez larges pour le passage de plusieurs personnes. Il sera demandé aux employés municipaux de charger la veille le camion avec les tables, bancs et barnums pour pouvoir distribuer plus facilement le matériel aux exposants qui en ont fait la demande.

Les membres de la commission aimeraient que les types de produits vendus ce jour-là (viandes, bière, œufs etc.) soient précisés sur les affiches.

MM. Franck FROGER et Jérémy RICHY aimeraient que l'on mette sur les barrières (aux 2 entrées du marché) les affiches officielles « port du masque obligatoire » ainsi que du gel hydro alcoolique à disposition.

M^{me} Isabelle PERRIN demande qui sera là pour l'aider à installer les exposants vers 7h30 et à ranger le matériel vers 13h sachant que M. Denis MOREAU s'est déjà proposé.

MM. Antoine RENAUD et Franck FROGER seront présents.

2. Balade découverte dans le marais de Courmelois avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) dans le cadre de la « Fête de la Nature 2020 » le samedi 10 octobre

Suite aux travaux de restauration du marais (contrat Natura 2000) qui ont débuté le 8 septembre dernier, la commune a décidé avec le CENCA d'organiser une balade découverte dans le marais pour permettre aux habitants d'en apprendre plus sur l'historique de la gestion du marais afin de préserver la faune et la flore du site.

Cette promenade aura lieu le samedi 10 octobre à 14h ; le rendez-vous se fera à l'entrée du marais de Courmelois (côté D326).

3. Opération « un jardin = une action pour la Trame Verte et Bleue » avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) du samedi 31 octobre

Suite à la plantation, en début d'année 2020, de 150 arbres fruitiers de variétés anciennes (pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers) sur 4 vergers et de près de 1400 m de haies (espèces locales) en partenariat avec la LPO (subventionnée à 100 %), la commune s'était engagée à faire une animation. Ce sera chose faite le samedi 31 octobre prochain en matinée avec une sortie conjointe avec la LPO sur le thème de la plantation d'arbres et sur la découverte des aménagements déjà réalisés pour en expliquer leurs rôles indispensables pour la faune, la flore et le maintien de la qualité de nos paysages. Les inscriptions se feront à la médiathèque.

Cette opération pourra aussi permettre aux membres de la commission présents ce jour-là de se rendre sur le terrain et de réfléchir aux aménagements possibles (chemins pédestres, bancs, tables de pique-nique etc.) et réalisables dans les mois à venir.

De plus, d'ici la fin du mois, la rénovation de la mare (au lieu-dit « Les Fontainiers », derrière le cimetière de Wez) et la création d'une mare (au lieu-dit « Chemin de la Merdeuse ») devraient être réalisées ce qui serait un plus pour cette sortie sur le terrain.

L'association des Croqueurs de pommes des plaines de Champagne devrait aussi venir faire une animation autour du verger (sur la taille des fruitiers etc.) courant novembre.

4. Adhésion de la commune au dispositif Territoire Engagé pour la Nature (TEN)

Ce dispositif « **Territoire Engagé pour la Nature** » vise à soutenir et amplifier les dynamiques à l'œuvre dans les territoires et à engager durablement et efficacement les collectivités en faveur de la biodiversité pour en permettre la reconnaissance.

Il permet aussi de jouer le rôle de lien entre différentes démarches, labels et outils existants sur la biodiversité dans le Grand Est tels que « Commune Nature », « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », « Capitale Française de la Biodiversité » etc.

Ce dispositif est construit pour accompagner un porteur de projet territorial dans une démarche et un engagement progressif. Une collectivité peut demander cette reconnaissance sur la base de projet(s) ou de réalisation(s) en cours. Elle pourra être lauréate « **Territoires Engagés pour la Nature** » dès l'engagement d'actions concrètes de prise en compte de la biodiversité sur son territoire. Elle sera reconnue, pour une durée de 3 ans et devra redéposer une demande ensuite pour rester dans le dispositif, en justifiant des progrès réalisés au sein de son territoire durant la première période et d'un nouveau projet.

Le dossier de candidature est composé d'un questionnaire pour situer la commune (avec les actions déjà réalisées) et d'une fiche de projet guidée pour décrire son engagement (avec les actions à réaliser) à renvoyer avant le 30 septembre.

M^{me} Isabelle PERRIN et M. Serge HIET ont déjà commencé à y réfléchir et ont demandé à M^{me} Mélanie BRAILLON-VUILLE, chargée de mission au CENCA de les aider à compléter ce dossier. Ils rencontreront aussi les services de la FREDON (Fédération RÉgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour parler du label « Commune Nature » ainsi que M^{me} Sandrine COUDERT, chargée de mission pour la Protection de la Ressource en Eau de la CUGRe, pour une étude du captage à Val-de-Vesle.

M^{me} Nathalie MORIN-ROUSSEL demande s'il est possible d'assister à l'une et/ou l'autre de ces réunions pour s'imprégner un peu plus de ces sujets. M^{me} Isabelle PERRIN lui répond qu'au contraire, ceux qui veulent y assister sont les bienvenus mais que souvent ces réunions ont lieu en journée : la rencontre avec le CENCA aura lieu le vendredi 25 septembre à 13h30 et celle avec la FREDON le vendredi 2 octobre à 14h30.

5. Questions diverses

M. Franck FROGER aimerait savoir si le Marronnier d'Inde a été primé au concours de l'Arbre de l'année 2020 ? M^{me} Isabelle PERRIN lui répond qu'elle n'a aucune nouvelle mais qu'elle va se renseigner.

M. Antoine RENAUD se demande si les travaux de restauration de la rivière Prosne sur notre commune auront bien lieu en 2020 ou 2021.

La réunion s'achève à 20h20

Pour ce qui est des questions diverses, M^{me} Isabelle PERRIN a essayé de se renseigner auprès de Terre Sauvage qui organisait le concours de l'arbre de l'année mais en vain; elle pense que ce concours a certainement été annulé cette année. Pour ce qui est des travaux d'entretien et de restauration de la rivière Prosne, ils vont commencer en novembre 2020. Une réunion d'information aura lieu vendredi 9 octobre à 9h00 sur site; MM Serge HIET et Antoine RENAUD y participeront.

M^{me} Karine HUART fait un résumé succinct de la séance de la commission Créer du lien et Vie locale dont elle est la présidente :

Commission « Créer du lien et Vie locale »

Jeudi 1^{er} octobre 2020 à 19h00

Membres présents : Micheline BELLOUIN, Grégory DELAVENNE, Karine HUART, Eden LEICHTENAUER, Denis MOREAU et Nathalie ROUSSEL-MORIN.

Membres excusés : Isabelle PERRIN et Stéphane VANLOMMEL.

Décoration du village pour les fêtes de fin d'année : M. Denis MOREAU et M^{me} Micheline BELLOUIN expliquent aux nouveaux membres de la commission ce qui se pratique chaque année dans la commune.

1. La crèche devant l'église de Wez : La crèche n'est actuellement plus en état, il est décidé de proposer de la refaire lors de la journée citoyenne. Les travaux de rénovation de la toiture ne seront pas encore terminés. Elle ne sera donc pas installée cette année.

2. Sapins : Chaque année il est installé un sapin à chaque entrée de village, il est décidé de ne pas renouveler cet achat. L'an dernier 2 sapins ont été volés et de plus les membres de la commission indiquent qu'on ne les voit pas suffisamment. Nous devons nous focaliser sur les 3 grands sapins (1 sapin dans chaque quartier).

Nous sommes d'accord sur le fait que le sapin de Thuisy n'est pas assez visible, nous demandons l'achat d'un plus grand sapin. Il faut vérifier que nous avons assez de guirlandes électriques pour illuminer le sapin en entier. Il sera décoré comme chaque année des cadeaux emballés mais nous devons prévoir l'achat de décorations supplémentaires. Nous souhaitons également décorer le devant des sapins.

Pour les prochaines années, il serait souhaitable de penser à planter des sapins plutôt qu'à en remettre chaque année des coupés !

3. Illuminations : Nous décidons que les illuminations extérieures seront posées comme chaque année par une société spécialisée. Nous demandons à ce que l'éclairage soit mis en route le 28 Novembre 2020. Nous décidons de ne pas réparer les illuminations endommagées. Lorsque celles-ci seront installées, les membres de la commission feront le tour du village pour voir l'existant. Nous souhaitons harmoniser les illuminations à moyen terme.

4. Attribution des Bons de Noël : Il est attribué chaque année des bons de Noël pour les personnes de plus de 70 ans. 40€ pour une personne seule et 60€ pour un couple à valoir chez les commerçants du village. M^{me} Micheline BELLOUIN propose que les bons de Noël puissent être aussi utilisés au food-truck « Chez Claudine » et chez le marâcher bio « Le Jardin des Marais » (sous réserve de leur accord).

La réunion s'achève à 20h00.

Reprise de l'ordre du jour du Conseil municipal

2) Décision Modificative n°2 - Budget principal :

M. le Maire rappelle que la commune doit prendre en charge le coût des travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication lorsque ces derniers sont exclusifs (lorsqu'il n'y a pas d'enfouissement de réseaux électriques) et en accotement des routes départementales. C'est ce qui a lieu actuellement rue du Général de Gaulle (sur la D8).

Le coût s'élève à 44 200,94 € TTC (sans récupération de TVA). Une Décision Modificative Budgétaire est donc nécessaire pour cette dépense imprévue.

Il convient donc d'ajouter et de transférer les crédits budgétaires comme suit :

en fonctionnement :

au chapitre 011 Charges à caractère général et article 615232 Réseaux :	+ 44 300 €
au chapitre et article 022 Dépenses imprévues:	- 44 300 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide de procéder à ces modifications budgétaires.

3) Création d'un poste d'adjoint technique territorial :

M. le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps plein en CDD pour 1 an. En effet, l'extension du village nécessite la création de ce poste qui verra l'effectif de l'équipe passer de 2 à 3 personnes.

A ce jour, il y a 2 personnes à temps plein et 1 saisonnier qui n'est là que 7 mois par an.

La dépense supplémentaire sera d'environ 13 000 € par an. Les charges du personnel représenteront alors 38,7 % des dépenses de fonctionnement; la moyenne de ces charges dans les communes de 500 à 1 000 habitants étant de 44,7 %.

L'ensemble du Conseil municipal est favorable à cette création de poste.

4) Désignation des membres titulaire et suppléant au sein de la CLECT(Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) :

Le transfert de compétences à la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGRe) s'accompagne d'un transfert de charges financières. Ces charges sont évaluées par cette Commission Locale d'Évaluation (CLECT). Chaque Conseil municipal de la CUGRe est représenté comme suit :

- ◆ Reims : 10 membres
- ◆ Tinquieux : 3 membres
- ◆ Bétheny, Cormontreuil, Fismes : 2 membres par commune
- ◆ Autres communes: 1 membre par commune

Vu la délibération n°CC-2020-86 du 20 juillet 2020, il convient de nommer un titulaire et un suppléant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

M. le Maire se propose et propose M^{me} Isabelle PERRIN comme suppléante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, nomme M. Serge HIET, Maire en tant que titulaire et M^{me} Isabelle PERRIN comme suppléante.

5) Charte de gouvernance :

La charte de gouvernance de la CUGRe est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

Elle est consultable sur le site de la commune : valdevesle.fr

6) Convention CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) :

En 2017, la commune de Val-de-Vesle a signé une convention, pour 3 ans, avec le CLIC. Cette adhésion coûte 1€ par habitant.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de la renouveler pour les 3 prochaines années.

M. le Maire rappelle que le CLIC du Nord Rémois assure une permanence à la mairie tous les premiers jeudis de chaque mois de 14h30 à 16h (sauf fermeture exceptionnelle).

Le CLIC est un service public de proximité gratuit destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans, à leur entourage ainsi qu'aux professionnels médico-sociaux.

**N'hésitez pas à les contacter au : 03.26.05.74.19
ou à l'adresse mel suivante : clicdunordremois@orange.fr**

7) Demande d'autorisation environnementale de Cristal Union :

Le groupe coopératif sucrier européen Cristal Union (dont une des usines est à Sillery), en tant qu'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), est soumis à autorisation lors de la modification de son activité.

Aujourd'hui, Cristal Union souhaite modifier :

1. son tonnage journalier pour passer de 20 000 tonnes par jour à 22 000 tonnes par jour
2. son périmètre d'irrigation pour passer de 14 000 hectares à 15 830 hectares
3. ses prescriptions d'épandage pour passer de 120 jours à 135 jours
4. Le lavoir vieillissant en le remplaçant par un neuf

Le tout s'effectuera sans modification du trafic.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'ensemble des modifications de son activité.

8) Label « Commune et Espace Nature » :

M. le Maire rappelle que la commune de Val-de-Vesle avait signé, en 2017, une charte « ne plus traiter chimiquement, niveau 3 » avec la FREDONCA (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Champagne-Ardenne).

La FREDON dépend maintenant de la région Grand Est et cette charte a été modifiée en label « Commune et Espace Nature ».

Des pesticides, utilisés pour le désherbage des « zones non agricoles » (parcs, jardins, voiries...) sont régulièrement détectés dans les eaux superficielles et souterraines et constituent une source de pollution importante en raison de nombreuses surfaces imperméables qui facilitent le transfert des molécules vers la ressource en eau. Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines régulièrement établis ont mis en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable.

La Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse souhaitent mettre à l'honneur les collectivités engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement contribuant à la préservation de la ressource en eau et à la sauvegarde de la biodiversité.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir à la distinction « Commune et Espace Nature » en participant à une future campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans les pratiques d'entretien de ses espaces publics.

La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'inscrire la commune à l'opération de distinction « Commune et Espace Nature » au titre de la démarche « Eau et Biodiversité », mise en œuvre par la Région Grand-Est et autorise M. le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

9) Création d'une Aire Terrestre Éducative avec le CENCA (Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne) :

L'école primaire de Val-de-Vesle souhaite créer une Aire terrestre Éducative en partenariat avec le CENCA. Ce projet est une démarche citoyenne où les élèves deviennent acteurs de la gestion participative d'un bien commun.

Elle concernera cette année la classe de Ce2/CM1 de M^{me} Dorothée SACY.

C'est un projet sur 3 ans qui a pour but de reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire.

La commune fera partie du projet en :

- ♦ mettant à disposition un terrain;
- ♦ participant financièrement avec l'agence de l'eau Seine Normandie

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

5) Questions diverses :

M. le Maire informe que :

- la dernière conclusion sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine montre la présence de perchlorate. **Il est donc recommandé de limiter sa consommation pour la préparation des biberons pour les nourrissons de moins de 6 mois.**
M. le Maire précise que les sels de perchlorate peuvent être utilisés dans de nombreuses applications industrielles et notamment dans les poudres d'armes à feu. Les villages situés sur la ligne du front de la 1^{ère} guerre mondiale sont donc souvent confrontés à ce problème.
- Une lettre du préfet de la Marne lui a été adressé le 30 septembre dernier. Elle a pour objet un rappel sur les pouvoirs de police du Maire et ceux réservés à l'État. Ce courrier tient à attirer plus particulièrement l'attention sur 3 domaines :
 1. le Maire est, d'une manière générale, incompétent pour prendre des mesures en lien avec l'épidémie de covid-19;
 2. le Maire ne peut faire usage de son pouvoir de police pour réglementer l'implantation des antennes relais;
 3. le Maire ne peut pas faire usage de son pouvoir de police lors du déploiement des différents compteurs communicants, comme le compteur de type Linky.
- Suite à quelques remarques d'administrés, M. le Maire rappelle que les taux (communal, intercommunal, départemental, de la chambre d'agriculture et de la taxe des ordures ménagères) des impôts fonciers n'ont pas augmenté cette année.
- Un courrier d'un administré lui est parvenu dans lequel il était question des voies d'accès du futur lotissement (3^{ème} phase du Bois Branscourt). Il rappelle que le cahier des charges est seulement en cours d'écriture.
- Un courrier du vicaire général M. Thierry BETTLER , daté du 24 septembre 2020, est parvenu à la mairie. Cette lettre informe la commune que le Père Cyril GOGLIN est désigné par l'Archevêque de Reims comme affectataire de l'église de la commune de Val-de-Vesle. Cette lettre, accompagnée d'un vadémécum à l'usage des affectataires et propriétaires des églises communales, précise le cadre défini par la loi de 1905 dans lequel chacune des parties peut agir.
- À ce jour, vu le contexte sanitaire, il n'est pas possible de prévoir la réunion des vœux en janvier 2021 ni le repas des aînés. La cérémonie du 11 novembre sera restreinte : une gerbe sera déposée en présence des conseillers municipaux et du corps des sapeurs-pompiers de Val-de-Vesle.
- Les comptes de toutes les communes françaises, de 2000 à 2018, sont consultables sur le site du portail de l'État au service des collectivités: la dgcl (<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>).

Voir ci-après la procédure à suivre pour accéder aux comptes de la commune de Val-de-Vesle :

collectivites-locales.gouv.fr
Le portail de l'Etat au service des collectivités

Accueil | Institutions | Finances locales | Compétences | Commande publique | Fonction publique territoriale

À LA UNE

Ouverture du site planderelance.gouv.fr

Cap sur...
Les enjeux financiers portés par les CCAS et CIAS

« Cap sur... » l'action sociale locale portée par les CCAS-CIAS

Projet de loi de finances pour 2021

Relocalisation des services des Finances publiques dans les territoires : réunion des maires des 50 premières communes retenues

Elections 2020

Covid-19 : toutes nos informations

Notes d'information de la DGCL

Comptes individuels des collectivités

Instructions budgétaires et comptables

Dotations

CGCT

EN BREF

Nouvelle dotation pour la protection de la biodiversité : prenez connaissance de la liste des communes éligibles pour 2020

Plan de relance : un accompagnement spécifique des collectivités territoriales

L'article 252 de la loi de finances pour 2020 a institué à

Le Gouvernement a présenté un plan de relance économique exceptionnel

collectivités

Méthodologie des données individuelles

LES COMPTES DES COLLECTIVITES

51 - Marne

Départements et CTU

Régions

Des exports globaux au format CSV des données sont disponibles sur le site data.gouv.fr (recherche : comptes individuels)

Choix d'une commune

Choix du budget

51 Marne

VAL-DE-VEVLE (Budget principal seul)

CU DU GRAND REIMS de 2017 à 2018 (Données consolidées)

CC VESLE ET COTEAUX MONTAGNE DE REIMS de 2014 à 2016 (Données consolidées)

CC RIVES DE PROSNES ET VESLE de 2007 à 2013 (Données consolidées)

La séance est levée à 22h05

INFORMATIONS MUNICIPALES

POUR CONTACTER LA MAIRIE

 (tel.) 03.26.03.91.18

 (e-mail) mairie@valdevesle.fr

 (site internet) www.valdevesle.fr



Ouverture au public :

Lundi : 15h - 19h

Mardi : Fermé

Mercredi : 09h - 11h

Jeudi : 14h - 16h

Vendredi : 15h - 17h



Pour avoir toutes les infos de la Commune en temps réel, téléchargez l'application de la Commune « Illiwap » en flashant le QR code ci-contre :



FERMETURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE :

- > Du mercredi 28 octobre au vendredi 30 octobre inclus
- > Du jeudi 24 décembre au vendredi 1er janvier 2021 inclus



RENCONTRE AVEC LE MAIRE OU LES ADJOINT(E)S :

Il vous suffit de prendre rendez-vous par mail : mairie@valdevesle.fr

PERMANENCES A LA MAIRIE :



* Du CLIC du Nord Rémois

Chaque 1^{er} jeudi du mois de 14h à 16h, rendez-vous ou renseignements au 03.26.05.74.19

* De l'Assistante Sociale

Chaque 4^{ème} mardi du mois de 14h30 à 16h, rendez-vous avec Madame LE HUITOUZE ou renseignements au 03.26.97.00.94 (vous devez passer par le parc de la Mairie).

RECENSEMENT MILITAIRE :

Les jeunes gens de 16 ans doivent se faire recenser à compter de leur date d'anniversaire et dans les trois mois qui suivent. **Cette démarche obligatoire** doit être faite par le jeune lui-même accompagné ou non de l'un de ses parents. **Le livret de famille et la carte d'identité de l'intéressé(e)** seront demandés lors du recensement, n'oubliez pas de vous en munir.



CARTE D'IDENTITE OU PASSEPORT :

Depuis le 28 mars 2017 les démarches administratives pour les cartes d'identité ne sont plus gérées par la Mairie.

Vous devrez **prendre rendez-vous** dans l'une des 24 communes du département habilitées à prendre et à traiter ces demandes. Les communes les plus proches de Val-de-Vesle sont :

CORMONTREUIL et PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

Vous avez la possibilité de faire votre pré-demande en ligne sur : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Le secrétariat de Mairie reste à votre disposition pour vous aider à créer cette pré-demande ou pour vous fournir un formulaire papier.



RAPPEL

Carte d'identité : « ***validité 15 ans*** » coût : gratuit

Rappel: Toute carte éditée à partir du 01.01.2004 a une durée de validité de 15 ans au lieu de 10 ans **sauf pour les mineurs**.

!/ Attention, certains pays ne prennent pas cette validité en compte (cf. liste sur service-public.fr).

Fournir : - Photo récente (moins 6 mois)

- Justificatif de domicile (moins 6 mois)

- L'ancienne carte d'identité ou passeport (pour un renouvellement)

En cas de perte ou vol de votre carte d'identité, vous devez faire une déclaration de perte (formulaire disponible en mairie) et il vous en coûtera 25 € en timbres fiscaux.

ELAGAGE EN BORDURE DU DOMAINE PUBLIC :

Attention à respecter les règles d'élagage en bordure du domaine public !

La loi N° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à proximité de l'action publique a renforcé le pouvoir de verbalisation du maire en matière de police administrative dans 4 domaines dont :

- ◇ Défaut d'élagage et d'entretien des arbres et des haies donnant sur la voie ou le domaine public.
- ◇ Blocage ou entrave de la voie ou du domaine public, en y installant ou en y laissant sans nécessité ou sans autorisation tout matériel ou objet, ou en y déversant toute substance,
- ◇ Occupation à des fins commerciales sur la voie ou le domaine public sans droit ni titre ou de façon non conforme au titre délivré.



La Mission Locale pour la Jeunesse, pensez-y !

Vous avez entre 16 et 29 ans ?

Contactez M. Jérôme GAUTHIER au 07.85.72.54.18
ou jgauthier@ml-epernay.fr



Qu'est-ce qu'une Mission Locale ?

- ◇ Une association créée par une commune ou un groupement de communes, présidée par un(e) élu(e) d'une collectivité territoriale et pilotée par un Conseil d'administration
- ◇ Une fonction d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi des jeunes de moins de 26 ans, sortis du système scolaire
- ◇ Un statut de membre du Service public de l'emploi, aux côtés de Pôle emploi et Cap emploi
- ◇ Une articulation forte avec 5 autres missions de service public :
 - ✓ Éducation
 - ✓ Santé
 - ✓ Orientation-Formation
 - ✓ Action sociale
 - ✓ Hébergement-Logement
- ◇ Une mission éducative et citoyenne

Le champ d'intervention des Missions Locales



Orientation



Formation



Emploi



Santé

Vie quotidienne :



Logement



Mobilité



Garde d'enfants



Administratif



Juridique



Alimentaire



Banques Alimentaires

COLLECTE NATIONALE
DU 27-29 NOVEMBRE



Association loi 1901 déclarée le 4 octobre 1985 n°94-03-003-1524 - FBBA 2020 - © M&C SAATCHI&SAATCHI

ON A BESOIN DE VOUS

Soutenez notre action sur www.banquealimentaire.org



STOP au démarchage téléphonique

Si vous aimez recevoir des appels à tout moment de la journée et, principalement au moment des repas, cet article ne vous concerne pas 😊

Par contre, si vous ne supportez plus le démarchage téléphonique abusif, sachez que la loi n° 2020-901 du 24 juillet 2020 sanctionne plus sévèrement les écarts et interdit même toute **prospection téléphonique pour les travaux de rénovation énergétique** (isolation à 1 € par exemple).

Le code de la consommation interdit aux professionnels, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique **bloctel**.

Par exception, ne sont pas concernés la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines et les instituts de sondage et associations à but non lucratif.

Bien évidemment, cette interdiction ne s'applique pas aux professionnels avec qui vous avez un contrat en cours ou si vous avez donné votre numéro.

Inscrivez-vous sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique



Cette inscription dure 3 ans et est renouvelable.

Chaque professionnel est tenu de saisir le service bloctel avant toute campagne de prospection commerciale et, au moins mensuellement, pour celle de plus de 30 jours, pour s'assurer de la conformité de ses fichiers avec la liste d'opposition.

Les nouvelles obligations des démarcheurs téléphoniques

Le professionnel doit indiquer de manière claire et compréhensible, au début de la conversation, son identité et la nature commerciale de son appel. L'utilisation d'un numéro masqué est interdite.

Il doit également vous informer de la possibilité de vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Suite à un démarchage téléphonique, vous n'êtes engagé qu'après avoir signé et accepté un écrit ou avoir donné un consentement par mail.

N'hésitez pas à leur rappeler leurs obligations !

Les sanctions sont relevées pour lutter contre le harcèlement et les appels frauduleux chez des personnes pourtant inscrites sur la liste antidémarchage. Les amendes administratives atteindront désormais 75 000 € pour les personnes physiques et 375 000 € pour les entreprises.

Démarchage téléphonique : pour signaler un abus, espace personnel www.bloctel.gouv.fr

Spam vocal (appel en absence ou qui incite à rappeler un numéro surtaxé) : pour bloquer le numéro, envoyez par SMS au 33 700 un message comportant la mention spamvocal suivi du numéro du correspondant.

SMS venant d'un correspondant inconnu vous incitant à rappeler un numéro surtaxé : transférez le SMS de votre correspondant au 33 700.

En ce qui concerne les offres commerciales par SMS, sans volonté d'escroquer, l'entreprise propose généralement d'envoyer STOP pour supprimer votre numéro de sa liste de diffusion.

Sur les RIVES de la VESLE

Voici un article proposé par René REGNARD. Il paraîtra dans nos publications communales en 4 parties.

Partie I

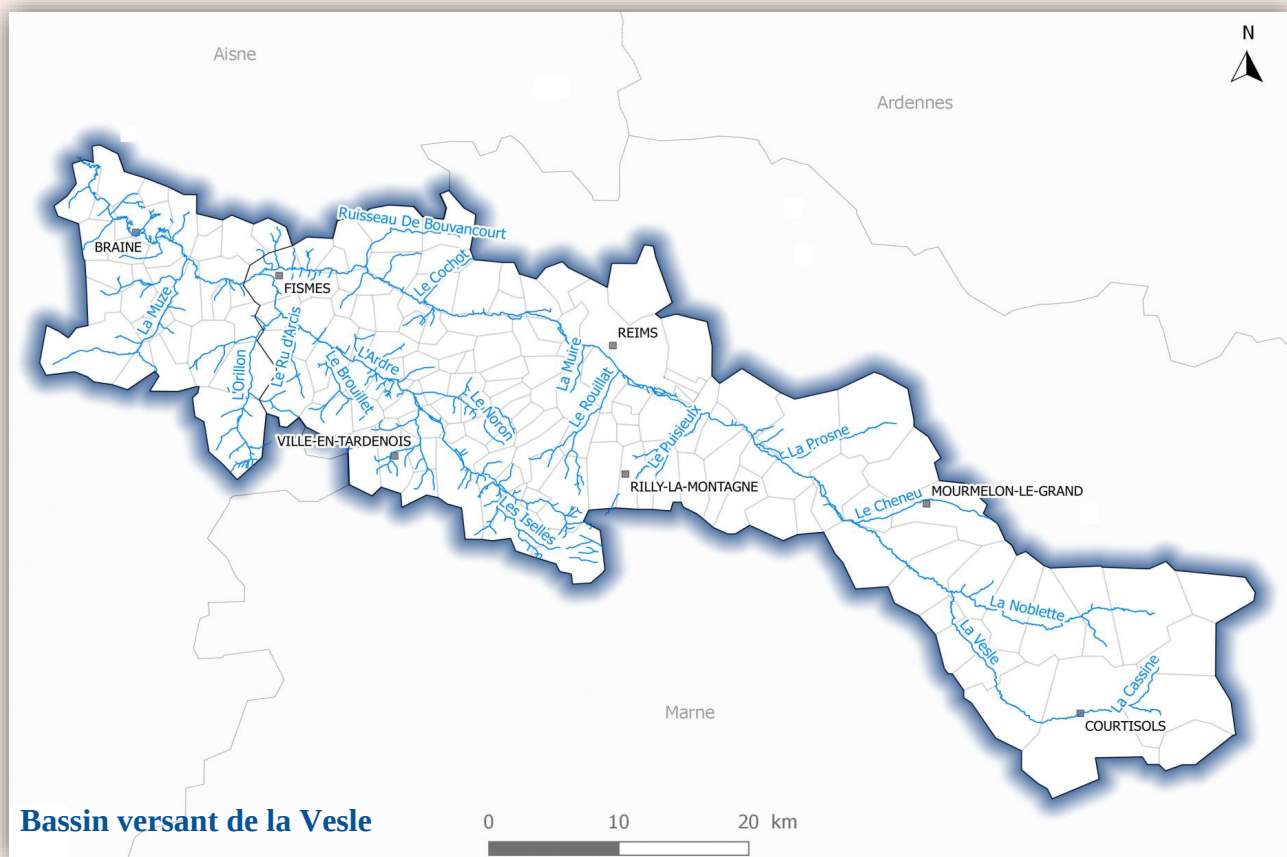
Le long de la Vesle, entre les Monts de Champagne et la Montagne de Reims, un certain nombre de voies de communication ont été mises en place au fil des ans. Elles ont été empruntées par des personnages historiques, sinon illustres !

On peut relever dans l'ordre d'apparition, certaines ayant disparu :

- trois voies romaines dont la Voie Césarée au départ de Reims, ainsi qu'un aqueduc romain,
- deux chemins particuliers évitant les villages,
- le canal de la Marne à l'Aisne,
- la voie ferrée Reims / Châlons en Champagne,
- le CBR,
- un tronçon d'autoroute commun à la A4 et la A26,
- le TGV Est,
- les terrains d'aviation.

Y a-t-il ailleurs, dans une zone aussi peu montagneuse, et sur moins d'une quinzaine de kilomètres un tel ensemble de voies de communication ? Il est à noter que le TGV passe au Mont de Billy, dans un espace très limité, au-dessus du canal puis, successivement, sous la 944 et l'autoroute !

Alors que la voie ferrée Châlons / Reims et le canal avaient porté à 10 le nombre de ponts publics présents sur les terroirs des trois villages d'alors, le pont de la Vesle à Courmelois, construit suite à la Grande Guerre, l'autoroute et le TGV ont ajouté depuis lors 5 nouveaux ponts, portant à 15 ce nombre, ou presque, car, en réalité, le pont de la voie romaine sur la Prosne est partagé avec Prosnes, la rivière étant la limite entre les deux terroirs au nord est de la route !



La Vesle

La Vesle est un affluent de l'Aisne qui prend sa source à Somme-Vesle et s'écoule dans la région en contrebas d'un plateau dont le point culminant se situe au mont Sinaï à 293 m dans une zone que les gens ont qualifié de montagne ! Il est vrai qu'il s'agit d'un plateau occupant une part non négligeable du triangle Reims / Châlons en Champagne / Epernay et débordant de l'autre côté de la nationale allant de Reims à Epernay ! Il y a effectivement 14 km à vol d'oiseau entre cette « montagne » et le mont Cornillet qui domine, lui, les Monts de Champagne à 242 m. Le terroir de Val-de-Vesle est présent sur une large part de cette vallée, il est long d'une dizaine de km en allant du terroir de Verzy aux Monts de Champagne. Il convient de noter que la Montagne de Reims et le camp militaire de Moronvillers – créé après la Grande Guerre, tout comme le camp de Suippes – sont respectivement l'un parc naturel régional regroupant les terroirs de 68 communes sur plus de 59000 hectares, dont 20000 de forêt, et l'autre composé pour partie d'un site Natura 2000 sur 1500 hectares. Une partie du terroir du village fait aussi partie d'une zone Natura 2000 dénommée « Marais de la Vesle en amont de Reims ».

La Vesle est une rivière d'affleurement, comme le sont en général les fleuves et les rivières de plaine, la meilleure preuve en est que, durant les périodes de sécheresse, elle disparaît puis réapparaît à nouveau plusieurs fois dans son lit non loin de sa source. Cela révèle le niveau de la nappe phréatique et, même le long de la Seine à Paris, on a vu durant l'hiver 2017 / 2018 apparaître de l'eau sur les terrains de foot situés entre Bagatelle et la Seine, endroit où, d'ailleurs, en 1906 se déroula un premier vol long de 221m et effectué à 2m du sol par Santos Dumont sur un 14bis (avion biplan) équipé d'un moteur Antoinette !

Les cartes de Cassini, quasiment terminées lors de la Révolution, font état de moulins établis dans cette plaine : y figurent un moulin à vent à Prosnes détruit durant la Grande Guerre ainsi que les moulins à eau et les étangs associés de Courmelois, Livry, Louvercy, Sept-Saulx, Sillery et Thuisy. Le moulin de Beaumont sur Vesle n'y figure pas ; il est vrai qu'à l'époque Beaumont n'était pas qualifié de «sur Vesle», et Cassini n'imaginait peut-être pas un moulin en pleine forêt ! On y voit aussi entre Sillery et Reims «la rivière neuve» explicitée ci-après.

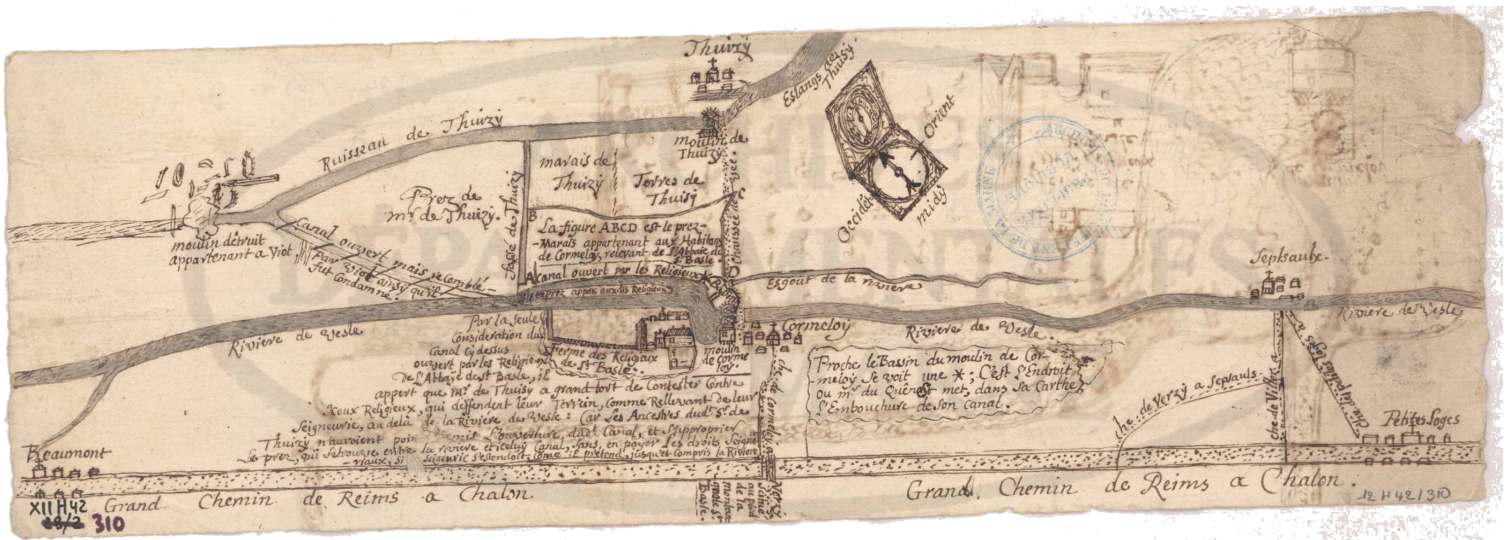


Il est à noter à certains endroits (Courmelois, Sept-Saulx,,) la présence de bras de contournement permettant de régulariser le niveau d'eau à l'entrée des moulins en écoulant le trop-plein des retenues, ou de fossés, comme à Prunay et Sept-Saulx, faisant le tour du village pour drainer les sous-sols, celui de Thuisy ayant quasi complètement disparu.

Edouard de Barthélémy, ancien maire de Courmelois entre autres, fait état, dans son livre *Verzy et son canton*, du château de la Motte situé à Wez entre la Prosne et la Vesle et alimentant ses douves et le moulin Tapré par un fossé venant de la Vesle... Et c'est la famille des *Goujon de Thuisy*, dont le château de Luches était situé non loin de là dans la partie appelée les Grands Bois, qui reprit par la suite la suzeraineté du fief de la Motte de la Fauconnerie. Une Jeanne de Thuisy a épousé Nicolas Goujon, seigneur de Tours sur Marne qui devint sénéchal héréditaire; un descendant, Jérôme-Ignace devint marquis de St Souplet par son mariage et obtint de Louis XIV en 1680 l'érection en marquisat de ses diverses possessions.

Une carte datant de 1650 indique que le dénommé Viot avait, dans la même zone, construit un moulin sur la Prosne, moulin qu'il alimentait par un fossé venant de la Vesle, mais qu'il avait dû démolir ses ouvrages, n'ayant pas la propriété des lieux...

De nombreux villages se sont construits le long de cette rivière et si on n'en citait qu'un, ce serait Courtisols, village d'à peu près 2500 habitants constitué de deux rues situées de part et d'autre de la Vesle, disposant de trois églises anciennes et réputé être le plus long village de France !



Plan de Courmelois - 1650

(Consultable sur le site des Archives Départementales de la Marne)

René Regnard



CONSEIL D'ÉCOLE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Membres présents : M. HIET, Maire, Mme KERE, Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale, Mme SACY, Directrice d'École, Mmes BOUSSEAU, DARME, MARTEL, SOITEL, WSZOLEK, Enseignantes Mmes BACQUENOIS, CHAWAF, DELVAUX, Mrs HERVOIS, RICHARD, Représentants de Parents d'Élèves, Mmes HUART, PERRIN, Adjointes au Maire, Mme REMY, Présidente du C.P.É.

Membres excusés : M. LAMIRAULT, Inspecteur de L'Éducation Nationale, M. DESSOYE, chargé des affaires scolaires, Pôle Territorial de Rilly-la-Montagne, Mme ZOURANE, enseignante

La séance est ouverte à 18h05, Mme SOITEL assure le secrétariat de séance, Mme SACY la remercie, souhaite la bienvenue à tous, félicite les représentants de Parents d'Élèves pour leur élection.

Elle propose qu'un tour de table soit fait afin que chacun se présente.

⇒ Prérogatives au Conseil d'École

Il est rappelé la composition, les attributions, la fréquence des réunions du Conseil d'École, ses conditions de réunion et les dates à venir (12 Février et 04 Juin 2021 pour cette année scolaire) ainsi que l'horaire, 18 heures.

* Vie Scolaire

Répartition des effectifs

P.S:	11	M.S.:	20	→	31
G.S.:	16	C.P.:	11	→	27
C.P. :	08	C.E.1:	20	→	28
C.E.2:	13	C.M.1 :	14	→	27
C.M2:	22			→	22

Les enseignantes ont pensé cette répartition après l'année particulière vécue en 2020. Il a semblé important de privilégier un CM2 en cours simple afin de bien préparer les enfants durant cette année à leur entrée au collège.

Bilan de rentrée

Cette rentrée reste particulière, même si le protocole sanitaire est allégé et que les classes entières sont accueillies. Les enseignantes et le personnel intercommunal respectent un cloisonnement strict des groupes classes dans tous les lieux (garderie, autocar, cantine, classe, cour de récréation...) et appliquent les gestes barrières préconisés.

L'entrée en classe se fait directement et la sortie des enfants est échelonnée et a été modifiée afin d'être la plus fluide possible.

Les enfants ont parfaitement intégré les temps de lavage de mains et la nécessité d'une rigueur parfois contraignante. Les enseignantes et le personnel intercommunal restent très vigilants, les grands se rapprochant de plus en plus au fil des semaines.

Les parents d'élèves expriment leur sérénité lorsqu'ils déposent les enfants à l'école le matin et partent travailler car leurs enfants sont heureux de venir à l'école où ils se sentent bien.

M. HIET demande si le port du masque est bien respecté par les parents. Mme SACY fait part de quelques manquements le matin en début d'année sur le temps de garderie (masque baissé dans les locaux vides).

M. HIET exprime son incompréhension et son mécontentement quant au stationnement des voitures entre 7h30 et 8h30 en plein carrefour, sur les trottoirs, sur la chaussée, mettant en danger les enfants qui descendent côté route, traversant la chaussée en dehors des passages piétons et passant à travers les barrières de sécurité alors qu'un grand parking et un accès sécurisé sont à la disposition des parents qui déposent leurs enfants en garderie.

Il est rejoint sur ce point par l'ensemble des membres présents.

M. HIET fera un courrier aux parents d'élèves à ce sujet et Mme SACY le transmettra à l'ensemble des familles.

Les évaluations nationales au CP et au CE1

Mmes MARTEL et SOITEL présentent l'évaluation nationale des CP et des CE1. Passée entre le 14 et le 25 Septembre, elle permet d'établir les points forts et les points faibles de chacun en français et en mathématiques ainsi que de définir les besoins pour les APC.

Les résultats des enfants de CP et de CE1 sont satisfaisants. Il n'y a pas d'élève en grande difficulté. Quelques faiblesses ont été pointées qui sont actuellement travaillées en APC.

Les représentants de parents d'élèves demandent si ces faiblesses sont liées au confinement.

Les enseignantes remercient à nouveau l'ensemble des parents d'élèves pour leur implication lors du confinement dans les apprentissages et le suivi de classe.

Les autres niveaux de classe ont également fait l'objet d'évaluations moins formelles mais nécessaires après une période de classe à la maison vécue différemment par chaque enfant et un déconfinement progressif en mai-juin.

Effectivement des points faibles sont récurrents dans toutes les classes :

la vitesse de travail, le temps de concentration, la fluidité de lecture, le calcul mental et la numération. Ces domaines sont l'objet d'une attention particulière et d'un travail renforcé cette année.

Mise en place des diverses activités scolaires

Les séances de natation ont repris à la piscine de SUIPPES, le lundi après-midi pour les classes de CE2-CM1 et de CM2, d'octobre à janvier.

Mmes BOUSSEAU et DARME expliquent le déroulement des séances.

La logistique sans mélange des deux groupes (transport, entrée dans le lieu, habillage-déshabillage, douches, bassin...) est très compliquée. Le port du masque au bord du bassin pendant les séances d'apprentissage est épouvantable pour les adultes. Toutefois ces contraintes n'ont pas d'impact sur le temps d'apprentissage des enfants (40-45 minutes dans l'eau).

Les classes élémentaires participeront à des projets culturels proposés par l'USC Montval en partenariat avec la Communauté Urbaine du Grand REIMS, via le Pôle Territorial de Rilly-la-Montagne :

Projet Slam en partenariat avec Slam Tribu: (classe de CE2-CM1)

Projet comprenant cinq ateliers d'écriture et de performance de slam de poésie liés à l'environnement proche et deux ateliers d'art graphique autour du patrimoine local. Il n'y aura pas de restitution publique, mais les enfants auront une vidéo des slams de leur classe.

Petit grain deviendra planète

Les enfants de CP-CE1 bénéficieront d'un atelier scientifique d'observation des grains de sable, mené par Sébastien FONTAINE, directeur du Pôle Astronomie du Palais de la Découverte, leur permettant de faire le lien avec les embryons planétaires puis exploiteront leurs observations avec l'artiste Gladys BOURDON.

In ouïe

Projet de création musicale contemporaine à destination des classes de CE2-CM1 et CM2 avec intervention d'un compositeur, Patrick DEFOSSEZ, et de musiciens de l'association 2Dlyres comprenant également la participation à des répétitions commentées et un concert.

Mme SACY remercie le Pôle territorial de Rilly-la-Montagne pour ces projets de grande qualité et son dynamisme culturel au service des enfants.

Le son de la couleur

Les enfants de GS-CP travailleront avec Sophie HASSLAUER sur la création d'objets dans la couleur et leur résonance selon la couleur et la mise en mouvement par la danse de ces sons.

L'Aire Terrestre Éducative

La classe de CE2-CM1 va travailler sur l'aménagement d'une Aire Terrestre Éducative, en partenariat avec la Commune de Val-de-Vesle et le Conservatoire des Espaces naturels de Champagne Ardenne.

C'est un projet sur trois ans. La première année les enfants vont étudier la faune et la flore de trois lieux mis à disposition par la Commune et en sélectionner un. Parallèlement ils seront formés aux différents espaces naturels et à la biodiversité de leur lieu de vie.

En fin d'année ils ont un devoir de transmission du projet à la classe qui leur succède afin qu'elle poursuive par des actions et des aménagements en faveur du lieu choisi et de sa biodiversité.

M. HIET souligne qu'à l'heure actuelle seule une école et sa commune (Buzancy) sont engagées dans ce projet en Champagne-Ardenne.

La fête de Noël

Elle se déroulera le vendredi 18 Décembre sous forme allégée : passage du père Noël et goûter dans chaque classe.

De leur côté les enseignantes proposeront une loterie de Noël.

Les enseignantes remercient les parents et la Municipalité pour ce moment tant apprécié des enfants.

⇒ Vote du règlement intérieur

Mme Sacy présente les grandes lignes du règlement intérieur. Elle demande si les personnes présentes souhaitent apporter des modifications.

M. HIET demande que le dernier paragraphe soit actualisé :

C'est maintenant la Communauté Urbaine du Grand REIMS et non la Commune qui peut mettre à disposition d'associations les locaux scolaires et établir une convention avec elles.

Le règlement est corrigé en ce sens et voté à l'unanimité.

Il sera envoyé par mail à tous les parents d'élèves avec coupon de réception de document.

Mme SACY présente **la Charte de la Laïcité** en précisant bien le sens du mot « Laïcité ».

Elle sera jointe au règlement intérieur de l'école.

*** Vote de la charte internet**

Les chartes d'utilisation de l'internet, élèves et adultes, sont relues et adoptées à l'unanimité.

Ces documents seront également remis aux familles de l'école avec coupon attestant de leur réception. La Charte élève est travaillée en classe, du CP au CM.

*** Présentation des Plans Particuliers de Mise en Sécurité**

le PPMS Risques majeurs et le PPMS intrusion armée sont présentés aux personnes présentes. L'actualisation récente de ce dernier a révélé ses manques :

Les enfants de classe maternelle ne peuvent s'échapper de l'école car il manque un portillon au jardinet donnant en salle de motricité et dans le dortoir.

M. HIET fera remonter une fiche travaux afin de le demander auprès du Pôle de Rilly.

Par ailleurs le système d'alerte est inexistant ou très bruyant (corne de brume, les SMS ne passant pas à l'école en raison d'un réseau très faible). Il sera demandé la pose de boîtiers (ou de télécommandes) déclenchant une alarme visuelle dans toutes les classes.

Un exemplaire des PPMS sera remis à M. le Maire et un exemplaire du PPMS risques majeurs conservé en médiathèque, lieu de confinement.

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 21 Septembre. L'alarme a été déclenchée en présence des enfants de petite section et l'évacuation s'est faite sans problème, les enfants étant habitués aux différents exercices de sécurité.

*** Compte-rendu financier de la coopérative scolaire. Année scolaire 2019- 2020**



OCCE de la Marne Le Compte-Rendu Financier (CRF) 2019 - 2020



Coopérative scolaire de l'École Primaire, à VAL DE VESLE
(051-2236)

Compte : Banque Populaire 31521036611 - CAE MARNE (mutualisé) ; ouvert le 15/07/2015

Mandataire : Dorothee SACY. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

Compte de fonctionnement général du 1.09.2019 au 31.08.2020					
<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats de produits pour cession	2 389,60	7070 0008	Ventes de produits pour cession	3 775,80
6168 1008	Assurances versées	54,39	7080 0008	Produits des activités éducatives	9 279,75
6181 0008	Charges des activités éducatives	30 664,78	7410 0008	Subventions de l'État et des coll.locales (3)	5 000,00
6281 0008	Cotisations versées à l'OCCE 51	305,00	7420 0008	Subventions d'associations	2 927,75
6500 0008	Autres charges courantes	2 620,58	7500 0008	Autres produits courants	8 064,42
6700 0008	Charges exceptionnelles	240,00	7560 0008	Participations volontaires des familles	1 194,00
6800 0008	Achats de biens durables <small>(figurant à l'inventaire de la coop.)</small>	141,50	7670 0008	Intérêts perçus (mutualisation)	0,00
	Total des charges (A) :	36 415,85		Total des produits (B) :	30 481,72
Résultat de l'année 2019 - 2020 (B-A) (+/-) : -5 934,13					
Bilan simplifié au 31 Août 2020					
<u>ACTIF</u>			<u>PASSIF</u>		
<small>Soldes des comptes au 31/08/2020</small>					
512	Banque(1)	7 512,26	110	Report à nouveau au 1.09.2019 :	13 446,39
514	Banque Postale, ex-CCP (1)	0,00	<small>Égal à l'actif - passif au 31.08.2019</small>		
530	Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2020 :		
5..	Autre compte	0,00	-5 934,13		
	478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :		
	Total de l'actif :	7 512,26		Total du passif :	7 512,26

Mme SACY précise qu'à ce jour la participation de la Communauté Urbaine du Grand Reims à la classe transplantée de janvier 2020 n'a pas été versée à la coopérative scolaire.

M. HIET l'invite à se rapprocher de Mme STASIAK.

*** Les temps péri scolaires**

Le foyer rural a été entièrement aménagé pour l'accueil des cantiniers :

La petite salle de restauration pour les enfants de petite et moyenne section qui déjeunent ainsi dans le calme et à leur rythme ; la grande salle du foyer en travées délimitées afin que chaque classe bénéficie de son espace sans brassage des groupes classes.

Les arrivées et les départs au foyer rural sont décalés et donc fluides. La Municipalité a aménagé l'accès par la porte

de secours par la pose de caillebotis permettant aux enfants de circuler au sec.

La mise en place de deux services en raison de la forte fréquentation de la cantine (une centaine d'enfants) permet également le partage de la cour par ceux qui ne sont pas à table.

Le nombre d'enfants a augmenté en garderie (une soixantaine d'enfants). Les groupes classes sont respectés, sans brassage. La salle à l'étage, vidée pendant les vacances d'été et aménagée pour accueillir les enfants, est maintenant occupée par les plus âgés de la garderie.

Mme SACY tient à souligner l'harmonie et la bonne entente de l'ensemble des membres qui forment la Communauté Éducative de l'école et combien cela est précieux. Chaque personne impliquée auprès des enfants s'investit pour son bien-être et sa sécurité.

Lorsqu'il y a absence d'une personne du périscolaire celle-ci est palliée par ses collègues, toujours dans cet esprit. Les temps de transition scolaire- périscolaire sont aisés et la communication facilitée par l'investissement de chacune.

Les parents d'élèves soulignent la gentillesse et la bienveillance du personnel qui les accueillent matin et soir.

Mme SACY remercie très sincèrement l'ensemble de l'équipe pour son professionnalisme et son engagement.

M. LAMIRAULT, Inspecteur de l'Éducation Nationale, lors de sa visite de l'école, a demandé si les temps de garderie étaient limités comme à Reims.

Mme WSZOLEK fait part des journées parfois très longues des petits et des moyens et de la fatigue qui s'en ressent, surtout chez les moyens qui ne font plus de sieste.

Ce point sera abordé par Mme HUART en commission scolaire.

⇒ **Le projet d'agrandissement de l'école**

Mme SACY demande quel impact aura la période de crise sanitaire sur le projet d'agrandissement de l'école.

M. HIET avait une réunion à ce sujet le 25 Septembre. Le projet en est au choix de l'architecte qui devrait se faire prochainement.

⇒ **Questions diverses**

- Est-il prévu que le photographe scolaire passe cette année ?

Oui, les photos de classe sont prévues et réalisables, par contre la mise à disposition du photographe hors temps scolaire n'est pas envisageable cette année.

- Est-ce que les photos et/ou films de la classe de neige de l'année dernière seront transmises aux parents ?

Oui, les enseignantes doivent terminer de trier les photos et les films, tâche interrompue par le confinement et rendue difficile depuis le déconfinement.

- Est-il possible que la grille soit ouverte à 8h50 (sans retard) les jours où il pleut ? Les parents et enfants ne pouvant pas se réfugier sous le préau (en respect des distances).

Mme SACY remercie les parents d'aborder ce point :

Le nombre d'enfants en garderie du matin a considérablement augmenté et les agents sont au nombre de trois pour gérer une soixantaine d'enfants répartis en cinq groupes qui ne doivent pas se mélanger.

D'autre part les enseignantes étant en classe pour l'accueil à 8h50, il leur incombe la tâche supplémentaire d'ouvrir la grille et de réguler les entrées. Ce qui devient ingérable à trois.

Mme HUART explique qu'une réunion a eu lieu début octobre avec le personnel intercommunal et M. CANGA, Directeur enfance et jeunesse du Pôle territorial de Rilly, qui a confirmé le besoin de moyens humains supplémentaires à Val-de-Vesle.

Mme HUART le recontactera à ce sujet.

La séance est levée à 19h45 et les personnes présentes sincèrement remerciées.

Réussite de la journée du

Le marché rural
8h - 13h



samedi 10 octobre 2020 !



*Balade découverte dans
le marais de Courmelois à partir de 14h*



La municipalité de **Val-de-Vesle** et la **LPO** vous invitent à donner un coup de pouce à la **Nature**

Après avoir réalisé un diagnostic de la biodiversité,
la commune passe à l'action.



Rendez-vous :

Samedi 31 Octobre

sous le marronnier rue Philippe,
près du jardin de la biodiversité

De 9h à 12h, retrouvez vos manches et participez à la plantation d'arbres fruitiers en compagnie de la LPO et remportez au choix un arbre fruitier, un nichoir à mésange ou un passage à hérisson à installer dans votre jardin ! (*Voir les modalités page suivante*). Nous partirons également à la découverte des aménagements qui ont été réalisés et expliquerons leurs rôles indispensables pour la faune, la flore et le maintien de la qualité de nos paysages.



Photo : F.Croset



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CHAMPAGNE-ARDENNE



En 2018, un inventaire de la faune et de la flore a été réalisé

A l'initiative de la commune, et grâce au soutien de la DREAL Grand Est, un « Diagnostic de la Biodiversité Communale » (DBC) a été effectué. Il a permis d'identifier les animaux et les plantes à fort enjeu pour le territoire ainsi que les zones les plus favorables pour les espèces sauvages.

Et après ?



Suite à cet inventaire, la commune a souhaité aller plus loin en s'engageant dans un projet en faveur de la biodiversité et notamment des Trames Vertes et Bleues.

Trame Verte et Bleue (TVB), qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une notion paysagère qui identifie les « corridors écologiques », chemins empruntés par les espèces pour se reproduire, s'alimenter ou rejoindre leur site d'hivernage (exemple : les haies, les alignements d'arbres, les cours d'eau etc.). Ils permettent d'établir des connexions entre les « réservoirs de biodiversité », zones à forte valeur écologique.

Ma contribution en tant qu'habitant



Participez à l'opération « **Un jardin = Une action pour la TVB !** » !

Les jardins peuvent jouer un rôle important dans la Trame Verte et Bleue car eux aussi, permettent à des animaux de transiter, d'hiverner, de s'alimenter ou de se reproduire. La commune propose à ses habitants d'agir pour la nature en réalisant une action pour la **Trame Verte et Bleue** dans leur jardin.

Vous pouvez choisir parmi trois installations (un nichoir à mésange, un passage à hérisson ou un arbre fruitier) qui seront distribuées à la fin de l'animation du 31 octobre, dans la limite des stocks disponibles.



**Pour les personnes souhaitant participer à cette animation
du samedi 31 octobre, merci de vous inscrire au
06.43.54.16.03 avant le 30 octobre**



**ROULEZ
PROPRE**

NOUVEAUTÉ

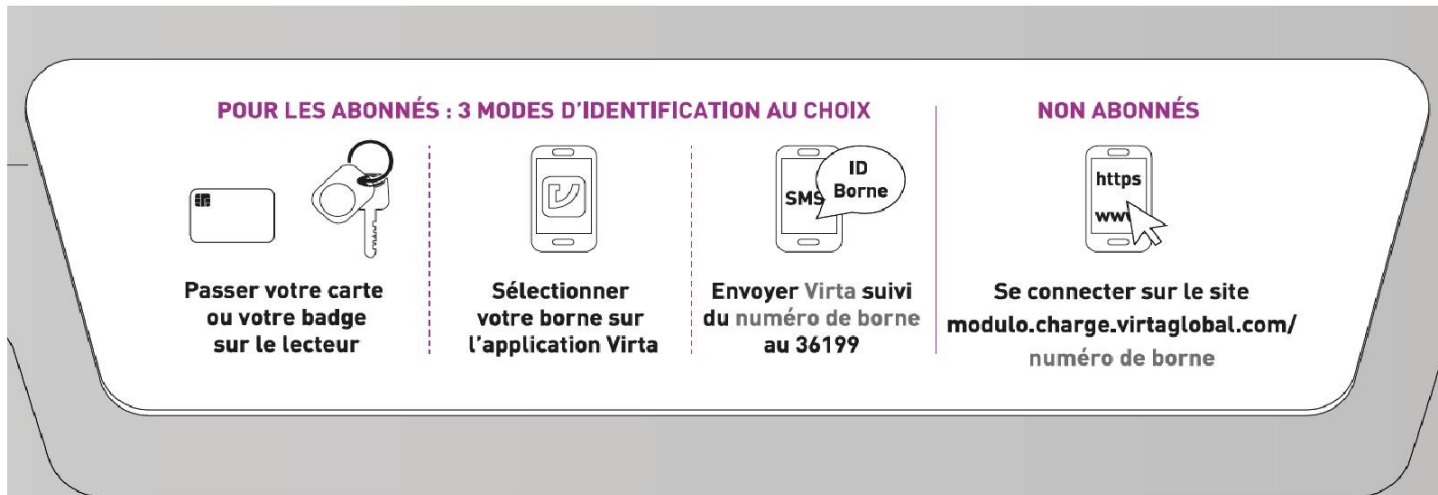
**LES 2 BORNES
DE RECHARGES POUR
VEHICULES ELECTRIQUES
ET HYBRIDES RECHARGEABLES
SONT MAINTENANT
EN FONCTION**

Place René Viellard

En cas de problème avec une borne,
contactez l'assistance au **0800 37 37 40** 24h/24 - 7i/7

Pour utiliser les bornes de recharges, le SIEM recommande vivement de disposer d'un smartphone afin de faciliter les recharges.

Pour se recharger : **4 possibilités**



Comment je m'abonne ?

Pour devenir **ABONNÉ** :

s'inscrire sur le site internet de la SPL MODULO :

modulo.register.virtaglobal.com/register



Les avantages de l'abonnement :

- L'**accessibilité** à un réseau de points de recharge vaste et en pleine croissance ;
- Des **tarifs préférentiels** (30 % moins élevé qu'un usage sans abonnement) ;
- L'**itinérance** dans d'autres départements ;
- Un **service client 24h/24 et 7j/7** ;
- Un [site internet](#) et une **application mobile dédiée**, permettant de localiser le point de recharge le plus proche et de le réserver si besoin ;
- Un **espace client personnel** pour contrôler l'ensemble de ses recharges et de son historique.

Pour simplifier l'utilisation des bornes, le SIEM vous recommande de télécharger l'application.



L'application VIRTA est téléchargeable gratuitement sur votre smartphone à partir des plateformes :



Me recharger, combien cela me coûte ?

TARIFS TTC - SERVICE DE RECHARGE MODULO

ABONNÉS MODULO

Frais d'inactivité* : 2 € / mois

 7h > 22h	prise E/F ou prise type 2	forfait pour 1h	2€ / heure décompté à la minute
 22h > 7h	prise E/F ou prise type 2	forfait pour 1h	1€ / heure décompté à la minute

*plus d'information sur le site de Modulo

AUTRES PRESTATIONS

Réservation de borne : 0,01 € / min. (jusqu'à 30 min.)

Carte perdue : 10 € / demande de nouvelle carte

AUTRES ABONNÉS

Selon grille tarifaire en vigueur et frais de gestion propre à l'opérateur

NON ABONNÉS

Recharge sans inscription préalable : **30 % plus chère** qu'avec inscription

Frais de recharge minimum : **0,50 €**

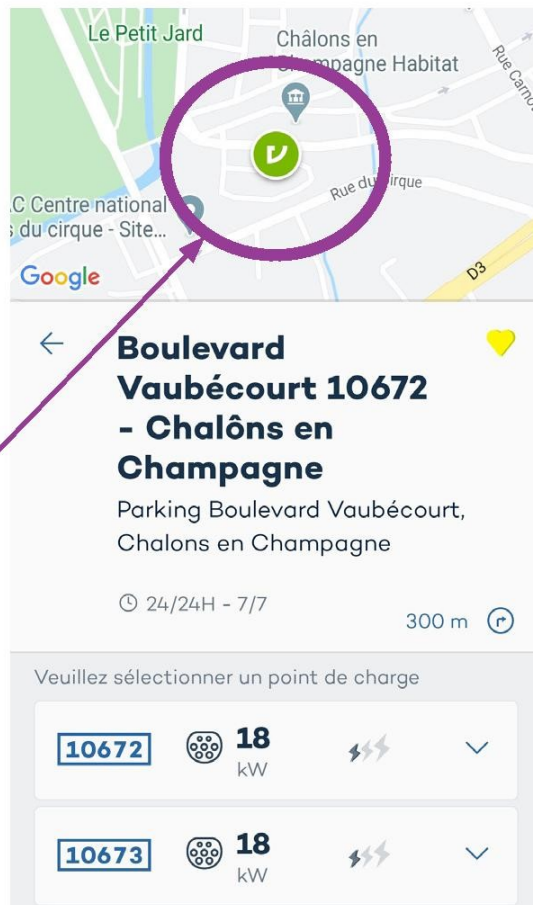
Je souhaite recharger ma voiture, comment ça marche ?

Avec l'application installée sur votre smartphone, vous pouvez trouver une borne à proximité ou accédez au site internet

modulo.webapp.virtaglobal.com.

Avec ces 2 options, vous pouvez voir, en temps réel, l'état des infrastructures (bornes, disponibles, occupées, réservées).

Géolocalisation des bornes sur la carte





1. S'identifier

POUR LES ABONNÉS : 3 MODES D'IDENTIFICATION AU CHOIX



Passer votre carte
ou badge au-dessus
du



Sélectionner
votre borne sur
l'application Virta



Envoyer le
numéro de borne
au 36199

NON ABONNÉS



Se connecter sur le site
CHGE.EU/numéro de borne



2. Brancher



3. Refermer



Temps de recharge



4. S'identifier



5. Débrancher



6. Refermer

En cas de problème avec une borne,
contactez l'assistance au **0800 37 37 40**

www.modulo-energies.fr

Un manuel d'utilisation plus détaillé est disponible sur le site internet du
SIEM : www.siem51.fr/bornes-de-recharge



téléchargez ce document sur votre smartphone
en flashant le code ci-contre.

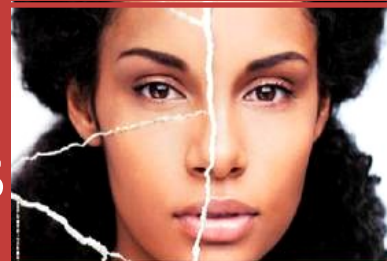
NOUS CONTACTER :

MODULO
12-14 rue Blaise Pascal - BP 51314
370013 TOURS Cedex
02.47.31.68.68

SIEM
Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne
2 place de Libération - BP 352
51022 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex
03.26.64.13.22 - irve@siem51.fr

www.siem51.fr

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE LES VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES



A l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, **le 25 novembre 2020**, les acteurs locaux tiennent à rappeler la nécessité et l'urgence de combattre ces violences.

Ces violences sont multiples et en tout lieu : au sein du couple, au travail, dans la rue, sexistes, sexuelles, psychologiques, physiques, financières... Elles demeurent un fléau pour notre société.

En 2019, 146 femmes ont été tuées sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint. En moyenne, **un décès est enregistré tous les deux jours**. En hausse par rapport à 2018, ces actes sont, chaque année, trop nombreux. Ils conduisent les pouvoirs publics et les forces de l'ordre à se mobiliser sans relâche, au quotidien, pour prévenir ces violences et favoriser une meilleure prise en charge des victimes.

(Source : Etude nationale relative aux morts violentes au sein du couple en 2019 – Ministère de l'Intérieur)

Aussi, il convient de rappeler les numéros d'urgence et d'écoute pour ces victimes, leurs familles et les témoins de ces violences :

Les numéros d'urgence

17 : police / gendarmerie.

112 : services d'urgence, valable dans l'Union européenne.

15 : service d'aide médicale urgente (SAMU).

18 : pompiers.

114 : numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes victimes ou témoins d'une situation d'urgence, afin de solliciter l'intervention des services de secours (en remplacement des 15, 17, 18).

Ces numéros d'urgence sont gratuits et peuvent être composés à partir d'un téléphone fixe ou portable, même bloqué ou sans crédit.

Les associations locales

Le Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de la Marne

accompagne les femmes victimes de violences sur l'ensemble du département

☎ 03 26 65 05 00

06 69 22 72 70

contact@cidff51.fr

Le Mars France Victimes 51

accueille toute personne se trouvant confrontée à la justice de façon occasionnelle ou récurrente.

☎ 03 26 89 59 30

contact@lemars.fr

Le numéro d'écoute, d'information et d'orientation

3919

Violences Femmes Info

Numéro d'écoute national pour :

- les femmes victimes de violences
- leur entourage
- les professionnels concernés

Anonyme et gratuit, il est accessible depuis un poste fixe et un mobile en métropole et dans les DOM.

Ce numéro permet d'assurer une écoute et une information, et, en fonction des demandes, effectuer une orientation adaptée vers dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge.

Le 3919 n'est pas un numéro d'appel d'urgence.

Retrouver toutes les informations sur le site arretonslesviolences.gouv.fr

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES**

